

NEWSLETTER

PLAN DE RELANCE L'ÉTAT VOUS ACCOMPAGNE



Numéro 14 - 8 février 2021

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

COLLECTIVITES

FACILITER L'USAGE DU NUMÉRIQUE AU QUOTIDIEN

Dans le cadre du plan de relance, 250 millions d'euros sont destinés à faciliter l'usage du numérique au quotidien. Cette mobilisation doit permettre d'accompagner près de 13 millions de Français éloignés du numérique. Le volet inclusion numérique du plan de relance comprend 3 axes : la formation et le déploiement de 4 000 conseillers numériques France Services, le développement de solutions innovantes d'accueil de proximité qui viennent renforcer le maillage des lieux de médiation numérique, l'outillage des aidants professionnels et la généralisation du service public numérique Aidants Connect.



ENTREPRISES ET PARTICULIERS

EMPLOI DES JEUNES : DES AIDES PROLONGÉES

Un décret prolonge, du 31 janvier au **31 mars 2021**, la date butoir pour bénéficier d'une majoration de l'aide attribuée pour les emplois francs, comme celle liée à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en contrat à durée indéterminée.



ENTREPRISES

SOUTIEN AU LANCEMENT DE L'INDUSTRIALISATION ET LA COMMERCIALISATION

L'appel à projets « Entreprises engagées pour la transition écologique » a pour objectif d'accompagner les entreprises dans l'industrialisation et la commercialisation de nouveaux produits, ou de nouvelles solutions présentant des externalités positives pour l'environnement. Il se base sur des travaux d'innovation déjà réalisés permettant de confirmer la pertinence des solutions retenues. Il soutiendra des projets couvrant des activités en vue de la mise sur le marché de l'offre innovante : investissements matériels permettant l'industrialisation de l'innovation, conception et mise en place du processus de fabrication, commercialisation de la solution... L'instruction des dossiers se fera au fil de l'eau. Cet appel à projets fait l'objet d'une **clôture finale le 5 avril 2021**.



TREMPIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES PME

L'ADEME aide à financer rapidement les investissements et études pour les TPE et PME qui souhaitent prendre le virage de la transition écologique. Le dispositif permet de financer, sur la base de forfaits clairement définis, plus de soixante actions. Il peut s'agir d'investissements et d'études, comme par exemple pour, l'acquisition de véhicules électriques, d'équipements de réduction et de gestion des déchets, l'accompagnement pour des travaux ambitieux de rénovation des bâtiments, des études sur les émissions de gaz à effet de serre et les stratégies climat des entreprises. **Le dispositif est valable jusqu'au 30 juin 2021.**



CALENDRIER DES APPELS À PROJETS

Pour suivre en direct le calendrier des appels à projets du plan de relance
CLIQUEZ ICI